| Département de l'AIN<br>Canton de CHATILLON S/CHALARONNE<br>Commune de MOGNENEINS | DELIBERATION<br>de la Commune de MOGNENEINS<br>**2016-04-01** | **ANNEE 2016**<br><br>*Objet* :<br>**TAUX D'IMPOSITION 2016** |
|---|---|---|

Le quatorze avril deux mille seize

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.

Présents : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, DE CLAVIERE Eric, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Gérard SZYNDRALEWIEZ, Nathalie VERNUS-PROST *formant la majorité des membres en exercice*

Excusés *:* MM. Mélusine BALLIF donne procuration à Sandrine BOUDIGUES, Thierry CHABANON donne procuration à Jean-Pierre CHAMPION, Marie-Pierre GINTRAND donne procuration à Michel AUBRUN, Jocelyne ROLLET donne procuration à Elisabeth PASSOT, Lionel GENTIT,

Secrétaire de séance élu : Franck CALAS

Date convocation : 7 avril 2016
Membres en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14

***

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état n°1259 des taux d'imposition et demande de se prononcer sur le maintient ou non des 3 taux d'imposition 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de maintenir les taux qui restent inchangés depuis 2008, à savoir :

Taxe d'habitation : **12.10 %**
Taxe foncière sur les propriétés bâties : **14.75 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **41.26 %**

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION